

> Infirmières praticiennes spécialisées

Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19

À compter du **17 mars 2022**, le Paxlovid^{MC} (nirmatrelvir/ritonavir) sera fourni gratuitement à la population québécoise répondant aux critères d'admissibilité en vertu du nouveau Programme d'accès en pharmacies communautaires à certains traitements médicamenteux contre la COVID-19.

Ce programme s'adresse aux personnes dont la condition de santé correspond aux critères établis par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) ayant obtenu une ordonnance auprès d'un prescripteur. Les personnes admissibles doivent :

- résider ou séjourner au Québec et être dûment inscrites à la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- présenter leur carte d'assurance maladie, leur carnet de réclamation ou leur carte d'admissibilité valide.

Cependant, si la personne est un sans-abri ou si elle demeure habituellement au Québec ou s'y établit, mais n'est pas admissible à l'assurance maladie, elle est tout de même admissible au programme.

L'accès au Paxlovid^{MC} est possible seulement si la personne a obtenu un résultat positif à un test de dépistage (TAAN ou autotest distribué gratuitement en pharmacie). À titre d'exemple, le Paxlovid^{MC} ne peut être distribué en prévention à des personnes qui quittent pour un voyage.

Vous devez inscrire sur l'ordonnance le code correspondant à la situation clinique de la personne. Ce code réfère aux critères établis par l'INESSS et ils sont présentés [ci-dessous](#). Vous trouverez sur le site de l'[INESSS](#) certains outils, notamment un modèle d'ordonnance.

c. c. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

Codes et critères d'admissibilité au programme

Codes	Critères d'utilisation reconnus par l'INESSS pour le Paxlovid ^{MC} (nirmatrelvir 150 mg/ritonavir 100 mg)
AV	<p>Adulte qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immunosuppression modérée à sévère causée par une condition sous-jacente ou le traitement de celle-ci (peu importe le statut vaccinal); - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19.
AW	<p>Patient non vacciné ou partiellement vacciné (primovaccination incomplète) et qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 60 ans et plus; - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19.
AX	<p>Patient non vacciné ou partiellement vacciné (primovaccination incomplète) et qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 ans et plus; - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19; - Présente au moins une des conditions à risque élevé de complications de la COVID-19 menaçant le pronostic vital parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> - hémoglobinopathies; - insuffisance rénale chronique; - insuffisance hépatique chronique; - obésité; - diabète; - hypertension artérielle avérée; - maladie cardiovasculaire athérosclérotique; - insuffisance cardiaque de classe fonctionnelle NYHA II à IV; - maladie pulmonaire chronique (p. ex. MPOC, asthme modéré à sévère).
AY	<p>Une femme enceinte ou un adolescent pesant au moins 40 kg qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19; - Présente au moins une condition à risque élevé de complications de la COVID-19 menaçant le pronostic vital parmi la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> - immunosuppression modérée à sévère causée par une condition sous-jacente ou le traitement de celle-ci; - hémoglobinopathies; - insuffisance rénale chronique; - insuffisance hépatique chronique; - obésité; - diabète; - hypertension artérielle avérée; - maladie cardiovasculaire athérosclérotique; - insuffisance cardiaque de classe fonctionnelle NYHA II à IV; - maladie pulmonaire chronique (ex. : MPOC, asthme modéré à sévère). - Non adéquatement protégé ou vacciné ou qu'une réponse vaccinale sous-optimale est anticipée selon le jugement du clinicien; - La décision de traiter a été prise après discussion avec un médecin spécialiste ou un collègue expérimenté.
AZ	<p>Un adulte adéquatement protégé ou vacciné qui répond aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SRAS-CoV-2 confirmée par TAAN ou par test antigénique; - Symptômes d'intensité légère à modérée depuis 5 jours ou moins et non hospitalisé en raison de la COVID-19; - Présente un risque très élevé de complications de la COVID-19 selon le jugement clinique (ex. : âge très avancé, plusieurs comorbidités à risque élevé de complication et anticipation d'une protection sous optimale selon le variant circulant malgré une primovaccination complète); - La décision de traiter a été prise après discussion avec un médecin spécialiste ou un collègue expérimenté.